

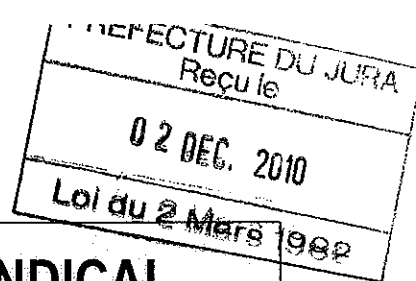


Enquête Publique sur les dispositions du Schéma de
Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Lédonien

Dossier d'Enquête Publique

Délibérations du Comité Syndical du 17 novembre 2010

- **Approuvant le bilan de concertation**
- **Arrêtant le projet de schéma de Cohérence Territoriale**



COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°105

SEANCE DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 2010

Date de la convocation : le 3 novembre 2010

<p>Nombre de délégués titulaires présents : 12 / 18</p>	<p><i>Etaient présents</i></p> <p>- <u>Délégués titulaires</u> Patrick ELVEZI, Christian VUILLAUME, Jacques BROUSSOU, Michel PRUDENT, Aline BILLOTTE, Richard BLUM, Daniel BRIANCHON, Bernard PEYRAUD, René GUILLAUME, Gérald MOINE, René CADOT, Bernard VIRET</p>
<p>Nombre de délégués suppléants avec voix délibérative : 4</p> <p>Nombre de pouvoirs : 0</p>	<p>- <u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> Hubert CEDOT, Claude CHAMOUTON, Michel DROIT, Odile MURTIN</p>
<p>Délégués suppléants sans voix délibérative : 2</p> <p>Nombre de délégués titulaires excusés : 6</p> <p>Nombre de délégués suppléants excusés : 10</p>	<p>- <u>Délégués suppléants sans voix délibérative</u> Roger REY, Michel BRUTILLOT</p> <p><i>Etaient absents ou excusés</i></p> <p>- <u>Délégués titulaires</u> Michel FISCHER, Daniel URBAIN, Maurice GALLET, Alain PATTINGRE, Jacques TRUCHET, Jean CAUSSANEL</p>
<p><u>OBJET:</u> Schéma de Cohérence Territoriale : Bilan de la concertation</p>	<p>- <u>Délégués suppléants</u> Claude BOURDY, Jean-Paul CLAVEZ, Christiane MAUGAIN, Alain PONTON, Denis MATHIEU, Roland ROCHET, François PERRODIN, Christian BRUCHON, Jean ROY, Christian BRENIAUX</p> <p><i>Assistaient également</i></p> <p>Danielle BRULEBOIS, Brigitte MONNET, Fernand FOURNIER, Thierry FAIVRE-PIERRET, Jean-Louis MAÎTRE, Jean Claude RODDE, Pierre-Emmanuel CREDOZ</p>
<p>Votants : 16 Pour : 16</p>	<p>- <u>Secrétaire de séance</u> Jacques BROUSSOU</p>

Rapporteur : le Président

EXPOSE :

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L300-2 qui stipule que le Comité Syndical doit délibérer sur le bilan de la concertation avant l'arrêt du projet de SCOT ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°3 du 23 novembre 2004 qui prescrit l'élaboration du SCOT et définit des modalités de concertation.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lédonien a été élaboré par le Syndicat Mixte SCOT du Pays Lédonien suivant les modalités de concertation retenues au démarrage de la démarche et dans un souci permanent d'échange avec les communautés de communes membres, les personnes publiques associées et les membres des commissions.

Les objectifs assignés à cette concertation étaient exprimés en ces termes :

Pour la population :

- Mise à disposition d'un cahier des recueils d'avis pendant 1 mois au siège de chacune des Communautés de Communes ou communes non regroupées ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte.
- L'organisation par le syndicat mixte d'une ou plusieurs réunions publiques donnant lieu à un débat

Concertation institutionnelle :

- Mise en place d'une méthode de travail participative avec les acteurs locaux (élus et techniciens)
- Mise en place de commissions thématiques au sein du Syndicat Mixte et organisation d'une ou plusieurs réunions territoriales au niveau des Communautés de Communes.

Les missions confiées à un bureau d'étude :

Il convient de rappeler que suite à une consultation, le Syndicat Mixte a confié l'élaboration du SCOT au Bureau d'Etude « Urbanisme et Territoire » représenté par Monsieur Jean-Claude RODDE. Le marché concernant cette mission a été notifiée le 21 février 2007. En complément, une étude agricole intitulée « l'agriculture périurbaine du SCOT du Pays Lédonien » a été confiée, suite à une consultation, à la Chambre d'Agriculture du JURA.

La concertation mise en oeuvre

1- Mise en place de commissions thématiques

a. Au moment de l'Etat des Lieux et du Diagnostic

Mise en place de 4 commissions thématiques (cf - délibération du 23 novembre 2004)

- Environnement
- Habitat et Vie Sociale
- Déplacement et mobilité
- Développement économique

Sous la responsabilité d'un Vice-Président délégué, chaque commission est composée de 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de chaque Communauté de Communes (ou commune non regroupée). Ces commissions, sous la responsabilité d'un Vice-Président ont, par un travail d'enquête, d'analyse et des rencontres régulières, élaboré une production thématique et une synthèse constituant la base de travail de l'état des lieux et du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale.

Organisation d'un séminaire transversal regroupant l'ensemble des membres des commissions thématiques ainsi que certains partenaires publics le 8 février 2008 au Carrefour de la Communication. Ce séminaire a regroupé environ 50 personnes.

b. Au moment du PADD et du Document d'Orientations Générales

Mise en place de 3 commissions thématiques (cf – délibération du 29 avril 2008)

- Economie, attractivité et grands équipements
- Habitat, urbanisme et politiques foncières
- Environnement, développement durable et déplacements doux

Sous la responsabilité d'un Vice-Président délégué, chaque commission est composée de 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de chaque Communauté de Communes (ou commune non regroupée).

Ces commissions, par des rencontres régulières animées par le bureau d'étude « Urbanisme et Territoire » ont participé à la définition des objectifs du PADD et à la formalisation des orientations du Document d'Orientations Générales.

2- L'organisation de réunions territoriales

Le Syndicat Mixte, en partenariat avec les Communautés de Communes du Territoire, a organisé à toutes les étapes d'élaboration du SCOT, des réunions regroupant l'ensemble des élus municipaux des communes concernées. Ainsi, à l'échelle de chaque Communauté de Communes, tous les conseillers municipaux ont été invités (par une invitation personnelle) à participer 3 réunions d'échange. Ces réunions étaient ouvertes à tous.

a. Au moment de l'Etat des Lieux et du Diagnostic

Présentation et débat autour du **diagnostic et des grands enjeux** du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lédonien :

Environ 480 personnes présentes sur les 5 réunions programmées.

- 10 juin 2008 à 20H30, salle de la Tourniole à Bletterans – CC de la Bletteranoise et CC des Foulletons
- 11 juin 2008 à 20H30, salle de la Grenette à Cousance – CC du Sud Revermont
- 12 juin 2008 à 20H30, salle des fêtes de Voiteur – CC des Coteaux de la Haute Seille
- 18 juin 2008 à 20H30, salle des fêtes de Bornay – CC du Val de Sorne
- 23 juin 2008 à 20H30, Mezzanine de Juraparc – CC du Bassin de Lons le Saunier

b. Au moment du PADD et du Document d'Orientations Générales

Présentation et débat autour des enjeux et des objectifs du SCOT : les éléments du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD)

Environ 520 personnes présentes sur les 5 réunions programmées.

- 29 octobre 2008 à 20H30, salle de la Grenette à Cousance – CC du Sud Revermont
- 30 octobre 2008 à 18H00, salle des fêtes de Voiteur – CC des Coteaux de la Haute Seille
- 30 octobre 2008 à 20H30, salle des fêtes de Bornay – CC du Val de Sorne
- 3 novembre 2008 à 20H30, Mezzanine de Juraparc – CC du Bassin de Lons le Saunier
- 4 novembre 2008 à 20H30, salle des fêtes de Vincent – CC de la Bletteranoise et CC des Foulletons.

Présentation et débat autour des objectifs du PADD et **des orientations générales du Document d'Orientations Générales**

Environ 500 personnes présentes sur les 5 réunions programmées

- 26 avril 2010 à 18H00, salle intercommunale de Macornay – CC du Val de Sorne
- 26 avril 2010 à 20H30, Mezzanine de Juraparc – CC du Bassin de Lons le Saunier
- 27 avril 2010 à 18H00, salle des fêtes du Louverot – CC des Coteaux de la Haute Seille

- 27 avril 2010 à 18H00, salle de la Grenette à Cousance – CC du Sud Revermont
- 28 avril 2010 à 20H30, salle de la Tourniole à Bletterans – CC de la Bletteranoise et CC des Foulletons.

3- Association et consultation des personnes publiques associées

Le 26 novembre 2007 : Réunion des personnes publiques associées :

- Présentation et débat autour des premiers éléments de diagnostic

Le 10 décembre 2008 : Réunion des personnes publiques associées :

- Présentation / débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le 3 juin 2010 : Réunion des personnes publiques associées :

- Présentation / débat autour du Document d'Orientations Générales

Au delà de ces réunions formelles, des entretiens individualisés ont été menés tout au long de la démarche avec notamment les services de l'Etat (coordonnés par les services de la DDT), le Conseil Général du JURA, le Conseil Régional de Franche Comté, les organisations consulaires...

4- Organisation de réunions territoriales avec la profession agricole

Dans le cadre de la mission confiée à la Chambre d'Agriculture, des réunions territoriales ont été organisées avec les agriculteurs du territoire, à l'échelle de bassins agricoles homogènes. Une première série de réunion a permis d'identifier, avec les acteurs concernés, les évolutions et les enjeux agricoles du territoire.

Une deuxième série de réunion a permis de déterminer plus précisément des périmètres à forts enjeux agricoles et agri-paysagers nécessitant une meilleure maîtrise du développement urbain.

5- Mise en place d'un site Internet

Le syndicat Mixte a mis en place un site Internet sur lequel des documents de synthèse ou de présentation du SCOT ont été mis en ligne et rendus accessibles au plus grand nombre.

6- Organisation d'un débat public et présentation d'une exposition itinérante

Le Syndicat Mixte a organisé une réunion publique, le 27 octobre 2010 à la mezzanine de Juraparc, environ 80 personnes étaient présentes à cette réunion publique. Les supports d'une exposition itinérante (12 panneaux) présentant les grands objectifs et les principales orientations du Schéma de Cohérence Territoriale ont été présentés et seront mis à disposition des communes et des communautés de communes pendant la phase de recueil des avis.

7- Ouverture d'un registre

Dans le mois précédant l'ouverture de l'enquête publique, un registre sera mis à disposition du public pour une durée de 1 mois au siège du Syndicat et des Communautés de Communes. Ce registre permettra de recueillir l'expression des habitants.

Synthèse des principales contributions :

Cette synthèse est présentée selon 5 thématiques qui ont animées les différents débats et contribution qui ont participé à la concertation du Schéma de Cohérence Territoriale.

- les débats des membres réunis en commission thématiques,
- les contributions apportées par les élus municipaux lors réunions territoriales,
- les contributions des personnes publiques associées, notamment les contributions écrites des services de l'Etat, les réunions de concertation avec le Conseil Général du Jura, les contributions des associations locales de défenses de l'environnement et des organisations consulaires,
- les contributions de la profession agricole dans le cadre des réunions territoriales
- l'expression de la population via le site Internet
- les observations exprimées en réunion publique.

1. Le modèle de développement urbain et les estimations des besoins en logement

Au cours des différents débats, notamment en commission thématique et lors des réunions territoriales, il est souvent ressorti la nécessité d'afficher à travers le SCOT une perspective de développement réaliste, mais ambitieuse, notamment en matière d'habitat.

Ainsi, il a été souhaité que chaque commune puisse accueillir de nouveaux habitants :

- en s'assurant d'une préservation des équilibres entre les communes rurales, les pôles de service, les pôles d'équilibre et les communes de l'unité urbaine
- en maîtrisant l'étalement urbain.

La construction du modèle de développement urbain, qui détermine une enveloppe foncière maximum et des objectifs de densité dans les pôles de service et les communes rurales, a fait l'objet de nombreux débats, notamment avec les services de l'Etat et avec les élus municipaux.

La prise en compte du desserrement et de la décohabitation dans l'estimation quantitative et qualitative du besoin en logement fut également au cœur des débats avec les communes et les acteurs de l'Habitat.

La prise en compte de la problématique du logement social a également fait l'objet de réactions qui ont fait évoluer la rédaction des documents au fil de leur élaboration.

2. Les stratégies foncières en matière de développement économique

Les membres de la commission économie et les organisations consulaires ont débattu avec les communautés de communes ayant compétence en matière de développement économique, de la nécessité de hiérarchiser l'offre foncière à vocation économique afin d'éviter les stratégies concurrentielles et renforcer l'attractivité du territoire.

3. Les grands équipements du territoire

Le projet de liaison LGV Rhin Rhône a fait l'objet de discussions, RFF n'ayant pas finalisé à ce jour les études concernant cette infrastructure. Suite à une réunion d'échange avec RFF et les élus du territoire et après des rencontres avec les associations locales concernées, il a été proposé le souhait d'accueillir cette infrastructure sur la base de la création d'une gare Bressane.

Concernant le projet de contournement « Est » de Lons le Saunier, l'expression des associations locales et des élus du territoire concerné a contribué à l'affirmation par le SCOT du principe de cet équipement majeur.

Concernant le projet de base de loisirs de Desnes, le Conseil Général du Jura a contribué à une meilleure prise en compte de cet équipement par le Schéma de Cohérence Territoriale.

4. La gestion économe du foncier

La problématique de la gestion économe du foncier a fait l'objet de nombreux débats, les communes étant peu favorables à favoriser une urbanisation trop dense sur le territoire.

Le maintien l'activité agricole du territoire a été largement abordé avec la profession agricole et les personnes publiques associées qui ont contribué à l'affirmation de la nécessité de protéger l'espace agricole.

5. Les principes de préservation des espaces naturels et les continuités écologiques

La commission « environnement, développement durable et déplacements doux », les services de l'Etat et les associations de défense de l'environnement ont exprimé la nécessité de préserver et de protéger les espaces naturels majeurs. Les contributions des personnes publiques associées ont également fait évoluer la rédaction du SCOT notamment concernant les corridors écologiques et les trames vertes et bleues.

6. Les déplacements doux et le développement de pistes cyclables

Le développement d'un réseau cyclable matérialisé et/ou sécurisé est une problématique qui a été soulevée par les associations locales lors de réunion publique. Cet enjeu concerne notamment l'unité urbaine ainsi que les Bourgs-centres du territoire. Le document a déjà évolué pour intégrer une partie de ces remarques. Le SCOT sera complété sur ce point dans le cadre de sa prochaine révision pour intégrer plus précisément un schéma des itinéraires cyclables.

En conclusion, cette concertation a permis de mettre en évidence et de prendre en compte des problématiques partagées.

Le territoire souhaite globalement un développement maîtrisé et structuré, tout en étant ambitieux. Le SCOT prend le parti d'un projet de développement destiné à favoriser la croissance (développement urbain et économique), tout en maîtrisant ses effets et en préservant les qualités environnementales et paysagères du territoire.

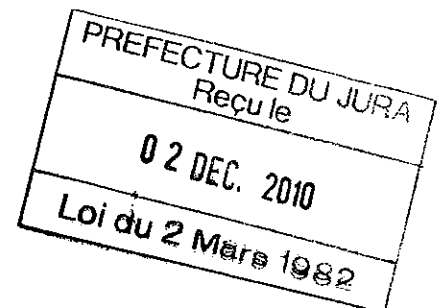
DECISION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONSTATE** que les modalités de concertation décidées par délibération du 23 novembre 2004 ont toutes été respectées ;
- **APPROUVE** le bilan de concertation présenté.

Pour extrait conforme

**Le Président,
Patrick ELVEZI**



COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°106

SEANCE DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 2010

Date de la convocation : le 3 novembre 2010

<p>Nombre de délégués titulaires présents : 12 / 18</p>	<p><i>Etaient présents</i></p> <p>- <u>Délégués titulaires</u> Patrick ELVEZI, Christian VUILLAUME, Jacques BROUSSOU, Michel PRUDENT, Aline BILLOTTE, Richard BLUM, Daniel BRIANCHON, Bernard PEYRAUD, René GUILLAUME, Gérard MOINE, René CADOT, Bernard VIRET</p>
<p>Nombre de délégués suppléants avec voix délibérative : 4</p> <p>Nombre de pouvoirs : 0</p>	<p>- <u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> Hubert CEDOT, Claude CHAMOUTON, Michel DROIT, Odile MURTIIN</p>
<p>Délégués suppléants sans voix délibérative : 2</p> <p>Nombre de délégués titulaires excusés : 6</p> <p>Nombre de délégués suppléants excusés : 10</p>	<p>- <u>Délégués suppléants sans voix délibérative</u> Roger REY, Michel BRUTILLOT</p> <p><i>Etaient absents ou excusés</i></p> <p>- <u>Délégués titulaires</u> Michel FISCHER, Daniel URBAIN, Maurice GALLET, Alain PATTINGRE, Jacques TRUCHET, Jean CAUSSANEL</p>
<p><u>OBJET:</u></p> <p>Schéma de Cohérence Territoriale</p> <p>-</p> <p>Arrêt du SCOT</p>	<p>- <u>Délégués suppléants</u> Claude BOURDY, Jean-Paul CLAVEZ, Christiane MAUGAIN, Alain PONTON, Denis MATHIEU, Roland ROCHET, François PERRODIN, Christian BRUCHON, Jean ROY, Christian BRENIAUX</p> <p><i>Assistaient également</i></p> <p>Danielle BRULEBOIS, Brigitte MONNET, Fernand FOURNIER, Thierry FAIVRE-PIERRET, Jean-Louis MAÎTRE, Jean Claude RODDE, Pierre-Emmanuel CREDOZ</p>
<p>Votants : 16 Pour : 16</p>	<p>- <u>Secrétaire de séance</u> Jacques BROUSSOU</p>

Rapporteur : le Président

EXPOSE :

Le projet de SCOT du Pays Lédonien a été construit dans une logique d'équilibre et a été élaboré de manière partagée : les élus ont été mobilisés dans le cadre de commissions thématiques, de réunions territoriales, les personnes publiques ont été associées et la population a été invitée à venir s'informer dans le cadre d'une réunion publique.

Au regard des enjeux stratégiques de développement, d'aménagement, de protection et de valorisation de l'environnement, mis en évidence par le diagnostic, les élus ont défini un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui traduit de réels choix politiques en vue de maintenir les grands équilibres du territoire dans une logique de développement durable.

Ainsi, le Schéma de Cohérence Territoriale affirme 3 grandes ambitions, déclinées en 12 objectifs :

- Pour un territoire attractif : organiser l'attractivité du territoire

- *Organiser le territoire autour de ses spécificités paysagères et environnementales*
- *Structurer le territoire autour de son armature urbaine*
- *Favoriser un développement urbain durable pour un territoire accessible à tous*
- *Harmoniser les stratégies de développement économique*

- Pour un territoire durable : valoriser ses spécificités

- *Conserver à l'activité agricole son rôle économique, social, culturel et environnemental*
- *Organiser le territoire à courte distance*
- *Promouvoir un développement urbain maîtrisé : agir sur les formes urbaines pour agir sur la consommation d'espace*
- *Promouvoir une utilisation raisonnée des ressources naturelles*

- Pour un territoire solidaire : définir de nouvelles solidarités

- *Anticiper l'impact des grands équipements dans les stratégies d'aménagement communales*
- *Promouvoir une gestion solidaire des risques naturels*
- *Doter le territoire d'un maillage équilibré d'équipements et de services*
- *Organiser le territoire autour d'intercommunalités de projet*

Ces objectifs sont détaillés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et traduits sous forme de prescriptions ou de recommandations dans le Document d'Orientations Générales.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale qu'il est proposé d'arrêter, conformément à l'article L122.8 du code de l'urbanisme, réunit, comme le stipulent les articles L.122-1, R.122-2, R.122-2-1 et R.122-3 du Code de l'urbanisme, les documents suivants :

- Le **rapport de présentation** contenant :
 - o Le Diagnostic,
 - o La description de l'articulation du Schéma avec les autres documents à prendre en considération,
 - o L'état initial de l'environnement
 - o L'analyse des incidences du projet sur l'environnement et les mesures prises
 - o L'explication des choix retenus pour établir le PADD et le DOG
 - o Le résumé non techniqueLe rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans ou documents.
- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui fixe les objectifs des politiques publiques d'Urbanisme

- le **Document d'Orientations Générales** (DOG), qui regroupe les dispositions prescriptives du SCOT, assorties de documents graphiques.

Le projet sera ensuite soumis pour avis à l'ensemble des collectivités membres du Syndicat Mixte, ainsi qu'aux personnes publiques associées, pendant une phase de consultation de 3 mois. Puis une enquête publique se déroulera, au cours de laquelle les habitants pourront faire valoir leurs observations.

A l'issue de cette phase, le Comité Syndical sera amené à se prononcer sur l'approbation du SCOT. Une fois que le SCOT sera approuvé et rendu exécutoire deux mois après sa publication, les documents d'urbanisme locaux et les schémas sectoriels devront être mis en compatibilité avec les orientations du SCOT du Pays Lédonien.

DECISION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ARRETE** Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lédonien ;
- **DECIDE** de transmettre pour avis le projet de Schéma de Cohérence Territoriale aux personnes publiques associées et consultées, ainsi qu'aux communes et groupements de communes membres du Syndicat Mixte, et aux communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme, conformément à l'article L-122-8 du code de l'urbanisme ;
- **AUTORISE** Le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-9 du code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège du Syndicat Mixte SCOT du Pays Lédonien et dans les mairies des communes membres concernées.

Pour extrait conforme

**Le Président,
Patrick ELVEZI**

